



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2020-101

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales / Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

19-2020-10-22-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 30 septembre 2020 modifié constatant la liste des différents collèges électoraux et fixant les modalités de dépôt des listes de candidatures en vue du renouvellement partiel de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Corrèze (6 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la
réglementation et des collectivités locales / Bureau de
l'intercommunalité et du contrôle de légalité

19-2020-10-22-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 30 septembre 2020 modifié
constatant la liste des différents collèges électoraux et
fixant les modalités de dépôt des listes de candidatures en
vue du renouvellement partiel de la commission
départementale de la coopération intercommunale de la
Corrèze



Bureau de l'intercommunalité et du
contrôle de légalité

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté constatant la liste des différents collèges électoraux et fixant les modalités de dépôt des listes de candidatures en vue du renouvellement partiel de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Corrèze

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-44-1 et R.5211-19 à R.5211-34,

Vu le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale modifié,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 modifié, constatant la liste des différents collèges électoraux et fixant les modalités de dépôt des listes de candidatures en vue du renouvellement partiel de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Corrèze,

Vu l'élection le 15 octobre 2020 du président du syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac,

Considérant, en conséquence, qu'il y a lieu de compléter la liste des électeurs du 5ème collège des syndicats de communes et des syndicats mixtes annexée à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 modifié susvisé,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des électeurs du 5ème collège des syndicats de communes et des syndicats mixtes annexée à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 modifié, constatant la liste des différents collèges électoraux et fixant les modalités de dépôt des listes de candidatures en vue du renouvellement partiel de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Corrèze, est complétée pour prendre en compte l'élection du président du syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac.

La liste des électeurs ainsi complétée est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, MM. Les sous-préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

Tulle, le 22 OCT. 2020



Salima SAA

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Mme la préfète de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales 72, rue de Varenne – 75007 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES, par l'application internet « Télérecours citoyens »..

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

5^e collège
Électeurs du collège des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Syndicats de communes situés en zone de montagne	
Nom du groupement	Nom du président
Syndicat à vocation multiple des communes de la Vallée du Coiroux	Mme COURSAT Christèle
Syndicat intercommunal des eaux du Puy du Bassin	M. BEYNEL Joël
Syndicat intercommunal de l'étang Prévot	M. PRESSET Mathieu
Nouveau syndicat intercommunal de l'école maternelle de La Roche-Canillac	Mme SCHMUTZ Nathalie
Syndicat intercommunal de la vallée de la Petite Corrèze	M. ENSERGUEIX Jean-François
Syndicat intercommunal pour la sauvegarde du patrimoine bâti et l'animation du village de Clédât	Mme BILLOT Marie-Josée
Syndicat intercommunal à vocation multiple de Mercoeur - Camps St Mathurin-Léobazel	Mme NAVARRO Françoise
Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique de la vallée de la Douyge	Mme BENESTAU Lucille
Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze	M. DUMOND Christian
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du canton de Bort-les-Orgues	M. GRUAT Xavier
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Rosiers-d'Egletons - Montaignac-Saint-Hippolyte	M. JOURDE Pierre
Syndicat intercommunal pour l'aménagement du plan d'eau de Séchemailles	M. LEFRANÇOIS Christian
Syndicat intercommunal à vocation multiple du Riffaud	M. ROQUES Francis
Syndicat intercommunal à vocation unique d'Ambrugeat – Davignac	M. BARBE Patrice
Syndicat intercommunal à vocation unique pour le service rural des communes de Bellechassagne, Chaveroche, Lignareix, Saint-Fréjoux et Saint-Pardoux-le-Vieux	M. BREDECHE Robert

Autres syndicats de communes et syndicats mixtes	
Nom du groupement	Nom du président
Syndicat intercommunal d'expansion et d'équipement de la région d'Ayen	Mme LACROIX Hélène
Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Vignols, Saint-Solve et Lascaux	Mme BOYER Evelyne
Syndicat intercommunal de l'école maternelle de Juillac	Mme FARGETAS Josette
Syndicat Intercommunal du collège de Larche	Mme MARTIN Annie
Syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac	M. BOUNIE Julien
Syndicat mixte départemental pour le transport et le traitement des ordures ménagères - SYTTOM 19	M. SOULIER Frédéric
Syndicat mixte et à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV)	M. FREYGEFOND Daniel
Syndicat inter-communautaire du moulin de la résistance et de la mémoire du Pont Lasveyras	M. COMBY Francis
Syndicat mixte des eaux de l'Auvézère	M. GONZALES Philippe
Syndicat mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (SIRTOM)	M. LAPORTE Yves
Syndicat mixte d'études du Bassin de Brive	M. PRADAYROL Christian
Syndicat mixte BELLOVIC	M. BOUYGUE Jacques
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Puy-la-Forêt	M. MARTINIE Olivier
Syndicat intercommunal des eaux des Deux Vallées	Mme MAUGEIN Françoise
Syndicat Puy des Fourches-Vézère	M. LAUGA Jean-Jacques
Syndicat intercommunal d'aménagement et d'équipement d'un complexe touristique de Masseret – Lamongerie	M. CAILLAUD Manuel
Syndicat mixte des eaux du Maumont	M. DELAGE Alain
Syndicat intercommunal mixte fermé à la carte des eaux de la région de Perpezac-le-Noir	M. MERGEY Laurent
Syndicat mixte pour la réalisation d'une unité départementale d'abattage	M. SOUQUIERES Jean-Luc
Syndicat de la Diège	M. CHEVALIER Pierre
Syndicat mixte de l'aménagement touristique du Lac de Bort-les-Orgues	M. ZIOLO Eric

Syndicat mixte de développement économique de Haute-Corrèze SYMA A89 – Haute-Corrèze Ventadour	M. ARFEUILLERE Christophe
Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin	M. BRUGERE Philippe
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	M. MAGRIT Gilles
Pôle d'équilibre territorial et rural Vézère-Auvézère	M. CAFFY Jean-Jacques
Pôle d'équilibre territorial et rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne	M. LASSERRE Jean-Pierre

